

DOSSIER
DE PRESSE

13 MARS 2018

PARCOURSUP : LE
RENFORCEMENT DE LA
SÉLECTION, DES INÉGALITÉS
ET DES DISCRIMINATIONS À
L'ENTRÉE DE L'UNIVERSITÉ

CONTACT PRESSE

Elisabeth Abanda Ayissi
eabanda@unef.fr
presse@unef.fr
06 03 55 45 28

SOMMAIRE

Edito

XX

Chiffres clés

1 LA MISE EN PLACE D'UNE SÉLECTION GÉNÉRALISÉE À L'ENTRÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

XX

La première phase de Parcoursup organise un classement à l'entrée de l'Enseignement supérieur

La mise en place d'une sélection à l'entrée de l'université

2 UN ACCROISSEMENT DES DISCRIMINATIONS À L'ENTRÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

XX

Sélection liée à l'origine supposée

XX

Les inégalités liées au genre vont s'accroître

XX

Une réforme qui va renforcer la sélection sociale dans l'enseignement supérieur

XX

3 NI TIRAGE AU SORT, NI SÉLECTION. IL EST NÉCESSAIRE DE RÉPONDRE AUX VÉRITABLES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES JEUNES

Garantir l'accès de l'ensemble des jeunes à la filière universitaire de leur choix et à la réussite

XX

Lutter contre les discriminations et la reproduction sociale au sein de l'enseignement supérieur

XX

Bachelier-e-s professionnel-le-s et technologiques : premières victimes du système

XX

En juillet 2017, près de 87 000 jeunes se sont retrouvés sans inscription dans l'Enseignement Supérieur. Un jeune sur dix a dû renoncer à son projet d'études, faute de place et d'investissement dans l'enseignement supérieur. Si le système d'affectation est en pleine crise, le choix du gouvernement a été de présenter la mise en place de la sélection comme unique alternative au tirage au sort, plutôt que d'œuvrer à lutter contre les difficultés de l'enseignement supérieur et ainsi garantir à une génération d'être plus qualifiée et mieux formée. Alors que l'augmentation des effectifs étudiants est une opportunité pour la France pour rattraper son retard en nombre de diplômés, le gouvernement choisit d'en faire un problème. Ainsi loin des effets d'annonces, la loi « Orientation et Réussite des étudiants » ne vient pas rompre avec les difficultés de l'enseignement supérieur mais vient créer de nouvelles barrières à l'accès des jeunes à la filière de leur choix.

Ce sont ainsi près d'une filière sur trois qui dès cette année vont être amenés à pratiquer la sélection à l'entrée de l'université. Cette sélection va avoir plusieurs conséquences, notamment celles de renforcer les discriminations et les inégalités au sein de l'Enseignement supérieur. Aujourd'hui,

seulement 12% des étudiants sont enfants d'ouvriers¹. En instaurant un tri sur dossier, les inégalités sociales ne vont faire que se renforcer, et ce sont toujours les mêmes qui vont voir les portes de l'université se fermer. De même, nos universités ne sont pas épargnées par les schémas de domination existants au sein de la société. En témoigne par exemple, les 19% des femmes qui déclarent avoir été moins bien traitées que les hommes dans leurs études. Orientation genrée, discriminations dans l'accès à certaines filières selon l'origine supposée, renforcement des inégalités sociales..., telles sont les conséquences de la mise en place du Plan Étudiants. Ce sont, en effet, les jeunes les plus précaires et les personnes victimes de discriminations qui vont être les premières victimes de la mise en place de la sélection à l'université. L'ascenseur social déjà en panne se voit encore une fois attaqué.

Dans ces circonstances exceptionnelles, l'UNEF sort un dossier pour mettre en avant les impacts de la réforme sur les jeunes, pour illustrer le nombre de filière qui vont devenir sélective et appelle à se mobiliser le 15 et le 22 mars.

CHIFFRES CLÉS

Une sélection...



300 000 JEUNES N'AURONT PAS D'INSCRIPTION DANS LEUR VOEUX PRÉFÉRENTIEL² À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE PARCOURSUP



...Qui va accroître les inégalités



² Si les vœux ne sont pas hiérarchisés dans Parcoursup, il n'empêche que les candidat.e.s vont faire parmi leurs vœux, un vœu qu'ils/elles souhaitent plus particulièrement que les autres. Nous avons appelé ce vœu le « vœu préférentiel ».

I – La mise en place d’une sélection généralisée à l’Entrée de l’Enseignement Supérieur

A/ La première phase de Parcoursup organise un classement à l’entrée de l’Enseignement supérieur

La loi orientation et réussite des étudiants autorise les universités à classer les différentes demandes des étudiant.e.s dans les filières en tension, cela est explicité dans son article 1 :

« IV.-Pour l’accès aux formations autres que celles prévues au VI, lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d’accueil d’une formation, les inscriptions sont prononcées par le président ou le directeur de l’établissement dans la limite des capacités d’accueil, au regard de la cohérence entre, d’une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences et, d’autre part, les caractéristiques de la formation.

1) Un nombre particulièrement important de jeunes vont se retrouver sans inscription au début de la procédure



95% des filières vont être amenées dans un premier temps à sélectionner les bachelier e s et les étudiant e s faute de capacités d’accueil suffisantes.

La mise en place de la loi « orientation et réussite des étudiants » et de la plateforme Parcoursup va se traduire dans un premier temps par une tension importante à l’entrée de la quasi-totalité des filières, les obligeant à classer les candidat e s. Cette tension, si elle sera artificielle dans les premières semaines, va décourager les jeunes de poursuivre les études de leur choix. En effet la mise « en attente », va renforcer la perception que certaines filières ne sont pas compatibles avec son parcours scolaire. C’est ainsi 95% des filières qui vont se retrouver avec plus de dossiers que de places disponibles.

Si ce premier chiffre peut sembler anodin, en réalité, il traduit le manque de place dans l'enseignement supérieur. Si 19000 places ont été créées dans les universités par le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche, cela ne suffira pas à compenser les hausses des effectifs des dernières années et la faiblesse du budget de l'Enseignement Supérieur.

Ces éléments démontrent qu'en pratique des méthodes de sélection seront mises en place dans les universités pour classer les étudiants dans la quasi-totalité des filières.

2) La plateforme dissuade et va faire subir leur orientation à de nombreux.ses

Un des objectifs du Plan Etudiants mis en place par le gouvernement à travers la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » est de permettre aux jeunes d'être mieux orientés et de moins subir leur orientation. Pourtant, celle-ci va créer une orientation subie particulièrement forte et va dissuader de nombreux/ses jeunes de s'inscrire dans la filière de leur choix. Or, comme le rappelle régulièrement Frédérique Vidal, pour qu'un étudiant puisse réussir, il faut qu'il puisse choisir ce qu'il va étudier.

La réponse « en attente » d'orientation subie

Plusieurs éléments du fonctionnement de la plateforme vont être créateurs d'une forte orientation subie. Tout d'abord, 95% des filières étant en tension en 2018, de nombreux/ses jeunes se verront mis « en attente » dans l'intégralité de leurs vœux et ce jusqu'au 5 septembre 2018³ pour certains. Une telle situation, créatrice d'un stress important pour les candidats, va les pousser à s'inscrire dans la première formation dans laquelle ils/elles seront acceptés, que celle-ci corresponde à leur choix réel ou non.

Par exemple : un-e lycéen-ne en terminale Bac technologique ST2S peut se retrouver en attente sur l'intégralité de ses vœux sur l'ensemble de la procédure et recevoir une proposition d'admission le 2 septembre dans une filière de chimie qu'il/elle avait renseigné afin d'être sûr-e d'avoir une inscription dans son académie

Des délais extrêmement restreint augmentant cette orientation subie

Au delà du stress entraîné par le risque de se retrouver sans inscription ou dans une filière qui ne correspond pas à leur choix d'orientation, la peur est amplifiée par des délais extrêmement contraignant.

«Art. 2, Art. D. 612-1-13. – III. – Lorsqu'un candidat reçoit une proposition d'admission, qu'elle soit subordonnée ou non à l'acceptation d'un dispositif d'accompagnement pédagogique ou d'un parcours de formation personnalisé, il indique, via la plateforme Parcoursup, s'il l'accepte ou la refuse, dans un délai précisé dans le calendrier prévu à l'article D. 612-1-2. « A défaut de réponse dans ce délai, le candidat perd le bénéfice de la proposition d'admission qui lui a été faite. »⁴

³ Il s'agit ici de la procédure normale de préinscription. Celle-ci se déroulera en parallèle de la procédure complémentaire qui devrait débiter après les résultats du baccalauréat

⁴ Décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation

« Art. 5. – Durant la phase définie au 4o) de l'article 1er, les propositions d'admission faites par les établissements sont portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup. Les candidats indiquent s'ils acceptent ou refusent les propositions faites par les établissements après le 26 juin 2018, au plus tard :

- le 1er juillet 2018, à minuit (heure de Paris), pour une proposition reçue entre le 26 juin et le 28 juin 2018 ;
- à la fin du deuxième jour qui suit celui au cours duquel une proposition leur est faite lorsque cette dernière intervient entre le 29 juin et le 1er septembre 2018 inclus ;
- le 3 septembre 2018, à minuit (heure de Paris) pour une proposition reçue le 2 septembre 2018 ;
- à la fin de la journée au cours de laquelle la proposition leur est faite lorsque cette dernière intervient entre le 3 septembre et le 5 septembre 2018 inclus. »⁵

Ainsi en fonction de la période, les candidats n'ont parfois que deux jours, voire même 24h pour répondre à une proposition d'admission sans la perdre. De nombreux/ses jeunes risquent donc de perdre le bénéfice de leur vœu préférentiel pour la simple raison qu'ils/elles n'avaient pas ouvert leur boîte mail pendant quelques jours.

Enfin, si un e candidat e ne répond pas à une proposition qui lui est faite dans les temps, celui/celle-ci, en plus de perdre le vœu, reçoit un message afin de confirmer qu'il/elle cherche toujours une formation. Il/elle doit y répondre dans un délai de 5 jours sous peine d'être totalement démissionnaire de la plateforme.

Par exemple un-e bachelier-e en attente dans une filière universitaire depuis le lancement de la plateforme Parcoursup en Droit à Paris 1 part en vacance 2 jours pendant le mois d'août découvre, à son retour, qu'il/elle est considéré-e comme démissionnaire sur ce vœu.

La plateforme Parcoursup, utilisée comme moyen de dissuasion des étudiant.e.s

Tout comme APB, Parcoursup est utilisé comme outil pour dissuader les bachelier e s de s'inscrire dans certaines filières qui ne seraient « pas adaptées », notamment les bachelier e s des séries technologiques et professionnels. **Ainsi plus de 110 filières demandent à ce que les candidat e s aient obtenu un baccalauréat général.**

Ce sont concrètement de nombreux jeunes qui, faute d'un classement favorable pour leur inscription dans la filière universitaire de leur choix, vont devoir subir une attente interminable pendant plusieurs fois, tout en ayant des rappels incessants que ces formations ne seraient pas faites pour eux.

B) La mise en place d'une sélection à l'entrée de l'université

Au delà de mettre en place de la dissuasion à travers la plateforme Parcoursup, la loi Orientation et Réussite des étudiants donnent la possibilité aux établissements de sélectionner les jeunes dans les filières en tension.

« Art I – 1) - IV.-Pour l'accès aux formations autres que celles prévues au VI, lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil d'une formation, les inscriptions sont prononcées par le président ou le directeur de l'établissement dans la limite des capacités d'accueil, au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation. »⁶

Si le gouvernement évoque l'idée que le nombre de filières qui aura recours à la sélection sera minimale, la réalité est tout autre. En pratique, à la vue du nombre de demandes exprimées les années précédentes et du niveau de tension des différentes filières universitaires, la sélection sera omniprésente.

⁵ Arrêté du 9 mars 2018 relatif au calendrier de la phase principale de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur

⁶ Loi Orientation et Réussite des Etudiants, 8 mars 2018

Zoom sur la méthode de calcul

Pour établir le nombre de filières universitaires⁷ amenées à sélectionner à la rentrée prochaine, nous avons fait le choix de nous appuyer exclusivement sur les chiffres communiqués par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, recensés sur la plateforme Parcoursup. Nous nous sommes appuyés sur les chiffres des capacités d'accueils de cette année, et le nombre de vœux exprimés en 2017. Ces chiffres permettent ainsi de mettre en lumière le caractère sélectif de certaines filières universitaires en incorporant les évolutions de capacités d'accueil de cette année.

Afin de calculer le caractère sélectif ou non d'une formation, nous avons calculé le nombre de formations qui refuseraient les vœux préférentiels des candidat.e.s. En effet, si les jeunes sont amenés à réaliser cette année plusieurs vœux non hiérarchisés, chaque jeune privilégie en réalité une filière sur les autres (et dispose donc d'un vœu préférentiel). Nous avons mis en parallèle le vœu préférentiel fait par chaque étudiant, et le nombre moyen de vœux réalisé-e-s par les bachelier-e-s et les étudiant-e-s en réorientation. La moyenne est ainsi de 7,4 vœux réalisés par les jeunes pour une filière universitaire privilégié.

Une filière qui rejette un vœu préférentiel devient donc sélective

Ces chiffres ont donc été comparés aux capacités d'accueil des néo-entrants en 2018 (affichées sur Parcoursup).

Le nombre de vœux enregistrés varient en fonction du taux d'attractivité d'une formation. Par illustration, le nombre de vœux exprimés en Droit à Paris 2 n'est pas similaire au nombre de vœux exprimé en LEA à l'université d'Aix-Marseille. Tout cela nous permet donc d'établir le caractère sélectif d'une formation.

Il est à noter que ces chiffres sont d'autant plus parlants qu'ils ne prennent pas en compte l'augmentation du nombre de bachelier-e-s amené-e-s à rejoindre, cette année, l'enseignement supérieur. Le nombre de filières qui seront amenées à pratiquer de la sélection sera donc légèrement plus élevé que les chiffres enregistrés ci-dessous. Nous avons fait le choix d'écarter la prise en compte de l'augmentation, afin d'avoir la démarche la plus prudente possible pour illustrer le caractère structurel de la sélection imposée par cette réforme.

1) A la fin de la procédure parcoursup, un grand nombre de jeunes sans inscription dans la filière de leur choix

297 889

**CANDIDAT-E-S SANS PLACE
DANS LEUR VOEU PRÉFÉRENTIEL
À LA RENTRÉE**

34%

**DES FILIÈRES SERONT
SÉLECTIVES**

Loin d'être minime, la sélection touchera l'ensemble de la France. En effet, un tiers des filières universitaires sera amené à sélectionner. Ce sont ainsi près de 300 000 candidat e s qui n'auront pas accès à la filière universitaire de leur choix. Ce chiffre illustre le caractère sélectif que vont prendre nos établissements universitaires dès la rentrée prochaine. D'autant que l'augmentation progressive de jeunes amené e s à rejoindre l'enseignement supérieur va accentuer ce phénomène inhérent à la mise en place de la loi Orientation et Réussite des étudiant e s.

2) Une sélection d'autant plus forte en fonction des filières et du lieu

a. Des filières qui vont devenir particulièrement sélective

Filières	% de L1 sélectives cette année
STAPS ⁸	72,30%
DROIT	59,80%
PSYCHOLOGIE	58,06%
ECONOMIE-GESTION	52,54%
SCIENCES DE LA VIE	47%
INFORMATION-COMMUNICATION	46,42%
INFORMATIQUE	44,06%
ART	36%
SOCIOLOGIE	35,55%

⁸ Le pourcentage de filières de STAPS sélectives à la rentrée 2018 a été calculé suite au calcul du nombre de filières de STAPS sélectives à la rentrée rapporté au nombre total de filière de STAPS en France. Le caractère sélectif d'une filière de STAPS a été calculé d'après le calcul explicité dans le « zoom sur la méthode de calcul » : Capacités d'accueil n – Nombre de vœux préférentiel n-1 = Capacités d'accueil n – (Nombre de vœux n-1/7,4)

Pour accéder à certaines formations universitaires, les bachelier e s et les étudiant e s en réorientation seront contraints, dans quasiment l'intégralité des cas, d'être confronté e s à la mise en place de la sélection. Ainsi pour s'inscrire en STAPS, DROIT, PSYCHOLOGIE, ECONOMIE-GESTION, SCIENCE DE LA VIE, INFORMATION ET COMMUNICATION, INFORMATIQUE, en ARTS ou encore en SOCIOLOGIE la sélection sera un passage obligé pour de nombreux jeunes. Alors que près de 2 filières de STAPS sur 3 pratiqueront de la sélection à l'entrée de l'université, l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur et à la filière de leur choix est plus que jamais attaqué.

b. Deux territoires particulièrement tendus : IDF, Lyon

D'autant que l'instauration de la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur est renforcée par les inégalités territoriales.



L'accès à l'enseignement supérieur et à la filière universitaire de son choix sera plus que jamais inégalitaire. Un jeune qui souhaite s'inscrire dans une filière universitaire à proximité de chez lui, n'aura pas les mêmes chances en fonction de son lieu de vie, simplement en raison de la mise en place de la loi Orientation et Réussite des étudiants. Cela va se traduire concrètement par de la mobilité géographique imposée.

3) Une sélection qui se fonde sur des critères injustes

Les critères sur lesquels vont se fonder cette sélection sont composés des attendus nationaux et locaux des formations ainsi que des « éléments utilisés dans l'examen du dossier ». La possibilité pour les universités de déterminer elles-mêmes leurs attendus locaux et les éléments utilisés dans le traitement du dossier instaure une sélection sur des critères différents en fonction des territoires. Mais cela a également entraîné des dérives qui vont encore renforcer le caractère élitiste de l'université qui est en train de se construire.

Ainsi en STAPS, de nombreux critères extra-scolaires sont utilisés dans le traitement du dossier. Plusieurs filières de STAPS ont mise en place un système de points dans lequel, sur 150 points, 30 points résident sur l'investissement associatif et des responsabilités collectives. Pour attribuer ces points, l'université Toulouse 3 Paul Sabatier demande aux lycéen.ne.s d'attester d'une attestation de délégué de classe pour justifier un niveau d'expérience et engagement « élémentaire », une attestation de mandat politique au niveau municipal délivré par le maire de la commune pour un niveau « conséquent » et une attestation d'assistant de vie scolaire (AVS) pour un niveau « majeur »

- *Investissement associatif et citoyen :*

- Qualifications d'animation et d'encadrement (BAFA, BAFD, BPJEPS, livret de formation, diplômes fédéraux, CQP, ...)
- Qualifications en arbitrage, jeune juge, ... (scolaires et fédérales)
- Qualifications en secourisme et sauvetage (BNSSA, PSC1, PSE1, PSE2)
- Expériences et compétences civiques, citoyennes, défense, protection civile, engagement associatif (bénévolat associatif, mandat électif, pompier volontaire, assistant d'éducation, AESH),....
- Mandats dans les conseils des établissements scolaires

Avis du Conseil de classe de terminale (note maximale : 30 points)

STAPS – ParcoursSup

Ce niveau doit être attesté par la pièce suivante :

- Attestation d'inscription sur les listes ministérielles de Sportifs de Haut-Niveau.

2. Possédez-vous des qualifications d'encadrement, d'animation ou de sécurité. Cochez le niveau le plus élevé (a, b, c, ou d) correspondant à votre parcours. Le niveau doit être attesté par une copie de diplôme ou par une attestation de participation.

Niveau a. Niveau élémentaire

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).

Niveau b. Niveau intermédiaire

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Certificat Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1).
- Diplôme d'initiateur fédéral.
- Diplôme de surveillant de baignade.
- Qualification d'arbitre ou de juge (UNSS, UGSEL ou fédéral) de niveau départemental.

Niveau c. Niveau confirmé

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Certificat Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (PSE2).
- Diplôme de moniteur fédéral.
- Titre à Finalité Professionnelle (ex : Certificat de Qualification Professionnelle).
- Attestation de validation de la session de formation générale du Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA).
- Attestation de validation du stage pratique du Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA).
- Qualification d'arbitre ou de juge (UNSS, UGSEL ou fédéral) de niveau académique/régional.

Niveau d. Niveau supérieur

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Validation les Unités d'Enseignement « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur » (PICF) et « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques » (PAE - FPSC).
- Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA) complet.

- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).
- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS).
- Qualification d'arbitre ou de juge (UNSS, UGSEL ou fédéral) de niveau national

3. Pouvez-vous attester d'expériences et de compétences civiques, citoyennes, de défense, de protection civile, d'engagement associatif. Cochez le niveau le plus élevé (a, b, c, ou d) correspondant à votre parcours. Le niveau doit être attesté par les documents ou attestations correspondants.

Niveau a. Expérience et engagement élémentaires

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Attestation de bénévolat au sein d'une association sportive, culturelle ou caritative pendant au moins un an (accompagnement d'équipe, aide à l'encadrement ou à l'organisation d'événements), délivrée par le président de l'association.
- Attestation de délégué de classe dans votre lycée, délivrée par le chef d'établissement.

Niveau b. Expérience et engagement importants

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Attestation de représentant élu au conseil d'administration de votre lycée (ou autre conseil central), délivrée par le chef d'établissement.
- Attestation de mandat électif au sein de tout type d'association, à minima comme membre du conseil d'administration, délivrée par le président de l'association.

Niveau c. Expérience et engagement conséquents

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

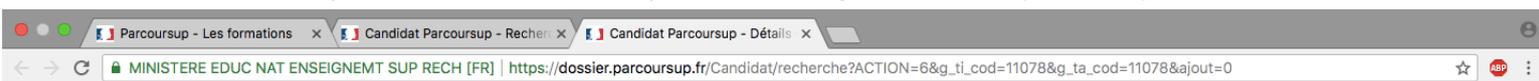
- Attestation de mandat politique au niveau municipal, délivrée par le Maire de la commune.
- Attestation de mandat associatif électif de niveau régional ou national, délivrée par le président de l'association.

Niveau d. Expérience et engagement majeurs

Ce niveau doit être attesté par l'une des pièces suivantes :

- Contrat ou attestation de Service civique, délivré par le responsable de la structure d'accueil.
- Contrat ou attestation d'assistant d'éducation (AED), d'au moins six mois, délivré par le chef d'établissement.
- Contrat ou attestation d'assistant de vie scolaire (AVS), d'au moins six mois, délivré par le chef d'établissement.

Dans le même temps, l'Université de Nanterre demande en Economie gestion parmi ses attendus locaux d'attester de « compétences comportementales », un candidat ayant eu un trop grand nombre de demi-journée d'absences injustifiées au lycée ne remplissant pas ce critère



INFO FLASH : Tous mobilisés pour vous répondre ce week-end via l'assistance téléphonique ou le formulaire contact en ligne : [pour les détails c'est ici](#)

C'est quoi ? [Le calendrier](#) [Boite à outils](#)

[Contact](#)

Université Paris Nanterre - Nanterre (92)

Licence - Droit-économie-gestion / Economie et gestion - Economie et gestion Economie et gestion

Etablissement	Formation	Caractéristiques	Examen du dossier	Réussite / Débouchés	Contexte et chiffres	Frais
Contenu et organisation des enseignements pour la formation						
<p>Le parcours général de la mention Économie et Gestion permet d'acquérir, durant les deux premières années (L1 et L2), une solide formation en économie, en gestion et en techniques quantitatives. Il offre aussi, dès la première année, une option « Mathématiques-Informatique ».</p> <p>Ce socle de formation offre aux étudiants de larges possibilités de poursuites d'études, en économie ou en gestion, voire dans un certain nombre de filières connexes. Les étudiants peuvent ainsi se réorienter à l'issue du L1 vers une licence d'Administration Economique et Sociale, ou accéder, à l'issue du L2, à l'une des nombreuses licences professionnelles (métiers de la banque, de la finance et de la statistique) proposées par l'UFR SEGMI, sous réserve d'acceptation de leur dossier.</p> <p>En troisième année (L3), l'étudiant choisit une spécialisation parmi trois :</p> <ol style="list-style-type: none">1) « Economie » : cette première spécialisation se caractérise par un niveau de formation pointu et complet en théorie économique (microéconomie, macroéconomie) ainsi que par la maîtrise des techniques quantitatives (statistique, économétrie...), tout en se focalisant sur l'analyse des grands problèmes économiques contemporains (crises financières, environnement, développement...).2) « Gestion » : cette spécialisation offre une vision à la fois large et générale de toutes les disciplines de la Gestion (comptabilité, gestion financière, marketing, droit, etc.) et délivre les principes, les outils et les techniques fondamentales du management. L'avantage de ce parcours de Paris Nanterre, par rapport aux autres universités, est d'offrir, un niveau élevé en méthodes scientifiques de gestion (mathématiques, statistique, économétrie, optimisation, etc.).3) « Economie et Mathématiques » : cette spécialisation s'inscrit dans le prolongement de l'option « Mathématiques-Informatique » de L1-L2. <p>IMPORTANT : Si vous souhaitez entrer en double Licence « Economie- Mathématiques » dès le premier semestre de la L1, vous devez formuler un vœu distinct dans cette double Licence sur Parcoursup (vous pouvez ainsi formuler 2 vœux).</p> <p>Pour en savoir plus sur la formation, consultez en ligne les pages consacrées aux différents parcours qu'elle offre : http://formation.parisnanterre.fr/L34</p>						



simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université) et à raisonner sur des concepts. La formation en licence requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction. Les métiers de l'économie et de la gestion impliquent en outre fréquemment la rédaction d'études ou de rapports nécessitant une argumentation structurée, des capacités de synthèse et un bon niveau de langue.

* Disposer d'une culture générale

La réflexion en économie et en gestion se nourrit de l'actualité économique, politique et sociale. L'étudiant doit donc être en mesure de situer et comprendre les enjeux sociétaux liés aux thématiques abordées au cours de ses études.

* Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de travailler en autonomie et de manière responsable

En licence, l'étudiant est acteur de sa formation et de sa réussite. Il doit donc notamment être capable d'organiser son travail, d'aller chercher les ressources à sa disposition et de rechercher les temps de travail collectifs.

* Disposer de compétences en langue anglaise

Nombreux sont les secteurs en économie et gestion où la documentation professionnelle et universitaire ainsi que les relations d'affaires reposent sur l'anglais. Des compétences dans cette langue sont donc essentielles.

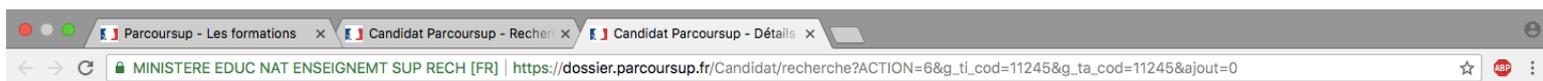
Attendus Locaux

Le candidat à l'inscription doit répondre non seulement aux attendus figurant dans les éléments de cadrage national, mais aussi aux attendus suivants, qui tiennent compte de la spécificité de la formation dispensée à l'Université Paris Nanterre :

- Avoir de l'intérêt pour les différentes matières de cette formation pluridisciplinaire, et être prêt à s'investir à égalité dans toutes ces matières.
- Disposer d'un bon niveau dans chacune des disciplines nécessaires au bon apprentissage de la formation (notamment mathématiques, sciences économiques et sociales, histoire-géographie, français, anglais).
- Disposer d'une bonne culture générale dans des domaines diversifiés.
- Montrer un intérêt pour le monde de l'entreprise et les domaines socio-économiques et managériaux, lequel intérêt pourra, notamment, être apprécié dans le projet du candidat.
- Disposer de compétences comportementales (par exemple, un nombre excessif de demi-journées d'absences injustifiées tout au long de l'enseignement secondaire ne permet pas d'attester de ces compétences).

- Pouvoir travailler de façon régulière et soutenue dans l'ensemble des matières qui composent un cursus, et savoir s'organiser pour pouvoir faire face à une charge de travail importante, impliquant un travail personnel régulier.
- Savoir mener des recherches documentaires en bibliothèque. Les enseignements de la licence exigent des étudiants un travail personnel et autonome en bibliothèque : collecte d'informations complémentaires au cours, recherche en vue de la préparation des exercices demandés en travaux dirigés, etc. La lecture d'ouvrages spécialisés et la capacité d'en rendre compte sont au fondement du travail de l'étudiant.
- Savoir élaborer un « projet de formation motivé » cohérent avec la formation postulée, en mobilisant ses compétences d'expression écrite pour justifier sa motivation pour cette formation plutôt que pour une autre. Cela implique la connaissance précise de son contenu et des poursuites d'études et insertions professionnelles qu'elle permet, et un intérêt pour les objets étudiés. Pour la réussite dans cette filière, la motivation du candidat à donner sens à ses études et son investissement personnel importent à ce stade autant qu'un projet déjà stabilisé. Au cours de la licence, l'étudiant sera accompagné dans la précision de son projet professionnel.

Enfin, plusieurs universités font du classement du/de la candidat.e dans sa classe un critère de sélection



INFO FLASH : Tous mobilisés pour vous répondre ce week-end via l'assistance téléphonique ou le formulaire contact en ligne : [pour les détails c'est ici](#)

[C'est quoi ?](#) [Le calendrier](#) [Boîte à outils](#)

[Contact](#)

Université Paris 13 - Villetaneuse (93)

Licence - Droit-économie-gestion / Administration économique et sociale

Etablissement	Formation	Caractéristiques	Examen du dossier	Réussite / Débouchés	Contexte et chiffres	Frais
Éléments pris en compte pour l'examen du dossier						
Les éléments pris en compte en fonction du parcours de la lycéenne ou du lycéen sont :						
<ul style="list-style-type: none">- L'avis du conseil de classe ;- Le classement de la lycéenne ou du lycéen dans sa classe ;- Les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat de français- Les résultats obtenus en français, histoire/géo, mathématique et LV1 en 1ère et en terminale ; en LV 2 si la matière a été suivie en 1ère et en terminale ; en philosophie si la matière a été suivie en terminale ; en économie si la matière a été suivie en 1ère et en terminale.- Sera en outre valorisé le fait d'avoir suivi : des cours de latin/grec en 1ère et en terminale ; des cours de LV2 ; le cours DGEMC (droit et grands enjeux du monde contemporain) en terminale L ; l'option sciences sociales et politiques en terminale ES.						

[← Retour à la recherche](#)

			LES SITES PUBLICS education.gouv.fr enseignementsup-recherche.gouv.fr etudiant.gouv.fr	NOUS CONNAÎTRE Plan du site Mentions légales Accessibilité
--	--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



INFO FLASH : Tous mobilisés pour vous répondre ce week-end via l'assistance téléphonique ou le formulaire contact en ligne : [pour les détails c'est ici](#)

[C'est quoi ?](#) [Le calendrier](#) [Boîte à outils](#)

[Contact](#)

Université Clermont Auvergne - Clermont-Ferrand (63)

Licence - Droit-économie-gestion / Droit - Droit Droit

Etablissement	Formation	Caractéristiques	Examen du dossier	Réussite / Débouchés	Contexte et chiffres	Frais
Éléments pris en compte pour l'examen du dossier						
Pour évaluer ces compétences, les établissements se baseront sur une combinaison d'éléments :						
Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires						
<ul style="list-style-type: none">-une moyenne des notes obtenues, en 1ère et en terminale dans les matières suivantes, si elles ont été suivies par le candidat : français, philosophie, histoire-géographie, sciences économiques, sciences sociales et langues vivantes-le classement du candidat dans sa classe-les résultats obtenus au baccalauréat en français-les avis et appréciations portées sur la Fiche Avenir						
Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte						
<ul style="list-style-type: none">-une moyenne des notes obtenues, en 1ère (3 trimestres) et en terminale (2 trimestres) dans les matières suivantes, si elles ont été suivies par le candidat : français, philosophie, histoire-géographie, sciences économiques, sciences sociales-le classement dans candidat dans sa classe-les avis et appréciations portées sur la Fiche Avenir						
Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel						
<ul style="list-style-type: none">-une moyenne des notes obtenues, en 1ère (3 trimestres) et en terminale (2 trimestres) dans les matières où la logique et le raisonnement sont valorisées, choisies en fonction des matières suivies par le candidat : philosophie, mathématiques, histoire-géographie, sciences économiques, sciences sociales-le classement du candidat dans sa classe-les avis et appréciations portées sur la Fiche Avenir						

Devenir travailler de façon autonome et organiser son travail

II. Un accroissement des discriminations à l'entrée de l'université

Les discriminations touchent toutes les strates de la société ainsi l'enseignement supérieur et de la recherche ne sont pas épargnés. Selon une enquête de 2017 de l'observatoire de la vie étudiante (OVE), 1 étudiant e sur 5 a été victime de discriminations dans l'enseignement supérieur, soit plus de 22% des étudiant e s⁹



La loi orientation et réussite des étudiants, par sa logique sélective, va venir renforcer un certain de discriminations et d'inégalités déjà existantes au sein de l'enseignement supérieur, que ce soit liée au genre, à l'origine supposée ou encore les inégalités sociales.

Méthodologie : Pour réaliser cette partie, nous n'avons pu nous appuyer que sur très peu de données statistiques sur les discriminations dans l'enseignement supérieur, ce qui montre au demeurant toute la nécessité du travail à mener sur le sujet. Nous nous sommes appuyé e s sur l'ensemble des enquêtes et études récentes touchant toutes les strates de la population sur les discriminations, afin de les mettre en résonance avec ce qu'il allait se passer au sein de l'Enseignement Supérieur, avec la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université.

A. Sélection en fonction de l'origine supposée

a) Des discriminations liée à l'origine supposée qui existe dans toute la société



9 http://www.ove-national.education.fr/medias/OVE_Infos_35-Discriminations.pdf page 2

10 http://www.ove-national.education.fr/medias/OVE_Infos_35-Discriminations.pdf page 6

11 https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/etudesresultats-acces_a_lemploi_et_discriminations_liees_aux_origines-20160919.pdf page 2

Notre société est matricée par des discriminations liée à l'origine supposée qu'auraient, ou non, les individus, que ce soit pour l'accès à un emploi, à un logement ou autre.... A titre d'exemple, une enquête menée par le Défenseur des droits en 2016 montre que 60% des personnes ayant répondu aux questions, déclarent que « souvent » ou « très souvent » les discriminations dans l'accès à l'emploi ne sont pas des cas isolés, mais des faits répétitifs, et ainsi que les inégalités persistent dans notre société. Ces personnes répondant sur la fréquence des discriminations subies dans la recherche d'emploi ou de stages durant les cinq dernières années ¹³

b) Des discriminations qui vont se renforcer avec la loi ORE

Actuellement les inégalités existantes dans la société, existent aussi dans nos établissements d'enseignements supérieur. L'université n'est pas épargnée par les inégalités, et reproduit des schémas de dominations et d'oppressions en son sein.

Nous avons des motifs de discrimination qui varient selon l'origine déclarée. Le prénom et le nom sont cités comme le deuxième critère le plus discriminant. ¹⁴

La loi ORE (Orientation et réussite des étudiant.e.s) instaure une sélection à l'entrée de l'université sur dossier, ce qui va accroître les discriminations liées à l'origine supposée. Cette nouvelle loi prévoit que, dès l'entrée de l'université, chaque lycéen.ne devra remplir un dossier d'inscription dans lequel on pourra trouver un curriculum vitae notifiant le nom, prénom, nationalité, lieu de naissance. Cette mise en place de CV dans les modalités d'inscriptions ne va que renforcer les discriminations liées à l'origine supposée que pourrait avoir un candidat.e. Aujourd'hui, un nombre important de discriminations sont rapportées comme ayant lieu dès le premier contact avec le recruteur/se lors de l'insertion professionnelle. Les prénoms et noms de famille sont également cités comme des facteurs particulièrement discriminants. Les discriminations liées à l'origine supposée intervenant par le faciès sont plus souvent rapportées pour des populations vues comme supposées être arabes à 70% et à 46% pour les populations noires. ¹⁵

Les discriminations sont multiples via l'instauration du CV :

- Origines
- Couleurs de peau
- Nom/prénom
- Lieu de résidence

Les mécanismes de discriminations qui existent au moment de l'insertion professionnelle vont avoir lieu à partir de maintenant à l'entrée de l'université puisqu'une sélection sur dossier sera faite. Cette sélection sur dossier donnera moins chances aux candidat.e.s dont l'origine supposée ne serait pas celle comme jugée étant la norme et ainsi les dossiers pourront être classés selon des stéréotypes.

12 http://abonnes.lemonde.fr/logement/article/2017/12/15/deux-etudes-mesurent-l-ampleur-de-la-discrimination-a-la-location-en-france_5229974_1653445.html?xtmc=discrimination_universite&xtcr=32

13 https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/etudesresultats-acces_a_lemploi_et_discriminations_liees_aux_origines-20160919.pdf
page 3

14 https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/etudesresultats-acces_a_lemploi_et_discriminations_liees_aux_origines-20160919.pdf
page 4

15 https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/etudesresultats-acces_a_lemploi_et_discriminations_liees_aux_origines-20160919.pdf
page 5

Au-delà de la question de l'origine supposée, d'autres discriminations se verront accentuées par la mise en place de la réforme notamment celles liées au genre puisque l'enseignement supérieur n'échappe malheureusement pas aux logiques sexistes.

B) Les inégalités liées au genre risquent de s'accroître

Le Président de la République, a déclaré que la lutte contre les inégalités femmes-hommes comme grande cause nationale durant son mandat. Pourtant, la nouvelle loi "Orientation et Réussite des Étudiants" va venir renforcer l'orientation genrée entre les femmes et les hommes contribuant au sexisme qui existe dans l'Enseignement Supérieur.

a) Des attendus qui renforcent l'orientation genrée dans l'enseignement



Selon une enquête de 2017, on constate qu'il existe une véritable répartition genrée au sein des filières de l'enseignement supérieur. Tout au long du processus d'orientation, les jeunes sont orientées en fonction de leur genre selon des stéréotypes ancrés dans la société. Ainsi, on retrouve 69,7% de femmes dans les filières de langues lettres et sciences humaines ¹⁸, alors qu'elles sont seulement 37,5% dans les filières de sciences et de STAPS ¹⁹.

Les attendus demandés sur la plateforme Parcoursup, reposent en partie sur des compétences déjà acquises qui renvoient à des dispositions inégalement valorisées. Pour les filières de sciences humaines et sociales, les attendus pouvant être demandés recommandent des profils plus psychologiques, d'humanité, d'empathie et bienveillance et d'écoute souvent associés aux femmes de manière consciente ou inconsciente. Pour exemple en psychologie, à l'université de Paris Nanterre, ces attendus sont demandés. Aujourd'hui, cette filière est composée à 80% par des effectifs féminins.²⁰

Ainsi, l'autocensure existante amènera les femmes à s'autoriser ce type de filières plus que des filières scientifiques, pour exemple à l'université Littoral, en physique-chimie, les attendus demandent que dans les disciplines de mathématiques, physique-chimie et informatique un socle de connaissance et des aptitudes scientifiques adaptées.

¹⁶ http://www.ove-national.education.fr/medias/OVE_Infos_35-Discriminations.pdf page 4 tableau 3

¹⁷ http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 177 tableau 2

¹⁸ http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 177 tableau 2

¹⁹ http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 177 tableau 2

²⁰ http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2018/02/26/orientation-la-nouvelle-loi-risque-de-renforcer-les-differences-entre-filles-et-garcons_5262512_3232.html

b) Des femmes moins présente dans les filières sélectives

L'autocensure chez les femmes est bien présente, aujourd'hui nombreuses sont celles qui se sentent incapables d'aller dans formations sélectives et/ou scientifiques de part la construction sociale, mais aussi de l'orientation, dès le plus jeune âge comme au lycée. La loi ORE va accroître les discriminations à l'égard des femmes dans les filières sélectives. Les femmes sont numériquement plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur, plus de 57%²¹ mais sont cantonnées dans les mêmes filières. Le plus souvent elle s'orientent vers l'université, où il n'y avait pas de sélection jusqu'à l'année dernière, mais surtout vers les filières qui sont peu en tension comme lettres et sciences humaines avec plus de 69,7% de femmes. A l'inverse, elles occupent seulement 42,6% des effectifs en filières sélectives²², tels que les classes préparatoires aux grandes écoles et sont encore moins nombreuses pour les formations d'ingénieur.e.s (environ 26,9%).²³

L'autocensure se caractérise à travers les rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la société à travers des stéréotypes de genre, par exemple une femme et un homme ayant obtenus les mêmes résultats scolaires ne seront pas orientés de la même manière vers les filières scientifiques. Par le biais des attendus, Parcoursup accentuera ces inégalités déjà très présentes puisque le nombre de filières sélectives ne va faire qu'augmenter. La loi ORE de part des demandes annexes aux diplômes, accentuera encore plus l'autocensure car les femmes choisiront des filières « à leurs portée »²⁴, avec des qualités ou prérequis dont elles pensent disposer actuellement et étant à l'heure portée.

c) Des inégalités pendant les études qui se perpétuent pendant l'insertion professionnelle

Sur la question des inégalités femmes-hommes, elles existent durant les études mais celles-ci persistent après pendant l'insertion professionnelle. Le choix des études a un impact sur les débouchés professionnelles. Le fait d'avoir l'impression que des filières seraient attribuées pour des hommes et d'autres pour des femmes est due à la disparité d'orientation entre les femmes et les hommes à l'école.

Aujourd'hui, les femmes travaillent dans des domaines moins valorisés et moins bien payées et sont payées 26% de moins que les hommes.

21 http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 177 tableau 1

22 http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 177 tableau 2

23 http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 177 tableau 2

24 http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2018/02/26/orientation-la-nouvelle-loi-risque-de-renforcer-les-differences-entre-filles-et-garcons_5262512_3232.html

C. Une réforme qui va renforcer la sélection sociale dans l'enseignement supérieur

L'université doit jouer le rôle d'ascenseur social. C'est un lieu d'émancipation pour la jeunesse. Le lieu où un enfant d'ouvrier.e doit avoir à la fin de ses études les mêmes possibilités d'insertion professionnelle qu'un enfant de cadre. force est de constater que la loi va venir conforter la reproduction sociale déjà à l'oeuvre dans l'enseignement.

Quelques chiffres :

13% des étudiant.e.s sont des enfants d'ouvrier.e.s ²⁵
35% des étudiant.e.s sont des enfants de cadres ²⁶



a) Des enfants d'ouvrier sous représentés dans les filières sélectives

L'université doit jouer le rôle d'ascenseur social. C'est un lieu d'émancipation pour la jeunesse. Le lieu où un enfant d'ouvrier. doit avoir à la fin de ses études les mêmes possibilités d'insertion professionnelle qu'un enfant de cadre.

Afin de parvenir à la réussite, il est important de laisser accessible l'université, et non d'en priver l'accès avec de la sélection, et encore moins ancrer la sélection dans une loi, comme aujourd'hui avec la loi ORE. L'enquête OVE parue en septembre 2017, montre qu'aujourd'hui il y a un dysfonctionnement, ou un échec dans la diversité des profils de lycéen ne s pour l'accès à l'enseignement supérieur.

L'ascenseur social est en panne. La capacité donnée à un e étudiant e peu importe son origine sociale de pouvoir de part son projet d'étude, s'émanciper, et construire un projet professionnel ne cesse de reculer. On constate qu'il vaut mieux être fils ou fille de cadres supérieurs pour intégrer des filières sélectives ou alors des classes de préparation aux grandes écoles. 7,2%²⁷ des fils d'ouvrier.e.s vont en classe de préparation, alors que plus de 51,2%²⁸ des étudiant e s en classe préparatoires ont des parents aux professions de cadres. L'écart est flagrant partout où il y a de la sélection, en classe de préparation, filières sous tension (Droit, AES, Médecine), les enfants d'ouvrier e s sont très peu présent e s. Il est de même pour les filières d'IUT qui sont sélectives à l'université. De plus, la loi va venir accroître les inégalités sociales, les milieux sociaux des étudiant.e.s ont un impact sur l'orientation dans l'enseignement supérieur. En effet en 2017, il y a 68,6%²⁹ d'enfants de cadres à l'université hors le nombre est en baisse pour les enfants d'ouvrier.e.s qui est de 23,9%³⁰. Cette inégalité persiste au sein de l'université, les filières les plus demandées telles que Droit et Médecine ne comptent pas plus de 10,4% d'enfants d'ouvrier.e.s³¹ alors que c'est 36,9% pour la filière de Droit et 52,4% en médecine pour les enfants de cadres³². La sélection qui va être instauré via la loi ORE ne va que renforcer la « panne de l'ascenseur social » en renforçant la reproduction sociale.

25 http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 178

26 http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 178

27 http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 179 tableau 1

28 http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 179 tableau 1

29 http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 179 tableau 3

30 http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 179 tableau 3

31 http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 179 tableau 2

32 http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf page 179 tableau 2

A noter, les bourses sont des aides financières sur critères sociaux, non universelles, qui sont accordées par les CROUS (centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires) par rapport aux revenus des parents. Nous comptons aujourd'hui seulement 35% d'étudiant.e.s qui bénéficient de celles-ci. Le taux de boursier.e.s va être le plus fort dans certaines filières que dans d'autres comme par exemple au niveau national plus 38,3% des étudiant.e.s en Droit sont boursier.e.s, alors qu'à peine 26,4% en médecine et plus de 53,1% en AES. ³³

b) Une loi qui revient sur le principe de démocratisation de l'enseignement supérieur

Le Plan Etudiants prévoit une sélection se faisant à partir de plusieurs éléments dont le lieu de résidence. On peut penser aux inégalités géographiques entre les territoires universitaires urbains et ruraux ou péri-urbains dont la conséquence est un risque de gentrification forte. Le lieu d'études pendant le lycée va entrer de fait dans l'évaluation de l'attribution d'une université, ce qui va entraîner une inégalité à l'accès à l'université entre les lycées d'élites ainsi que les lycées moins "reconnus et/ou réputés". Un.e lycéen.n.e étant dans un lycée de la Seine Saint Denis avec des résultats équivalents à un.e étudiant.e du lycée Henri IV, n'aura pas les mêmes chances et une sélection en fonction du lieu d'étude et de résidence.

c) Les oubliés de la loi ORE : les bacs technologiques et techniques

L'université, par la sélection, va fermer les portes de l'université aux bacs n'ayant pas fait une filière générale. En 2017, c'est plus de 30% des lycéen.ne.s qui passent un bac professionnel ainsi que 20 % un bac technologique.

Le système éducatif ne permet plus une orientation à l'université en instaurant dans la loi des attendus. Hors, ce sont généralement les étudiant.e.s les plus précaires qui viennent des bacs professionnels et technologiques de part l'orientation dans le système éducatif. L'inscription, telle que prévue sur la plateforme Parcoursup, va demander de fournir un CV. Tout le monde n'a pas les biais sociaux permettant de valoriser les acquis, connaissances et compétences dans un curriculum vitae, ni peut avoir l'accompagnement familial qui sera en capacité d'aider à faire un CV.

Le Plan Etudiant, par la mise en place des attendus, exclut les bacheliers technologiques et professionnels. Par exemple :

- Panthéon Assas, pour la filière économie et mathématiques le bac général est demandé, ne laissant aucune chance aux bacs non généraux d'avoir accès à ses licences.
- Caen, pour la filière mathématique, où la filière S est fortement recommandée.
- Dijon pour la filière de LLCER, pour postuler il faut un bac général, une grande culture générale qui n'est pas enseigné au lycée, et est très souvent transmis par un entourage dont le bagage culturel est important ainsi que l'ouverture d'esprit.

III- Ni tirage au sort, ni sélection. Il est nécessaire de répondre aux véritables problématiques rencontrées par les jeunes

A) Garantir l'accès de l'ensemble des jeunes à la filière universitaire de leur choix et à la réussite

Pour répondre aux problématiques rencontrées par les jeunes dans l'accès à l'enseignement supérieur et à la réussite, il est nécessaire de ne pas céder aux fausses bonnes solutions et de mettre en place une réforme en profondeur de l'enseignement supérieur. En effet, si le gouvernement fait le choix d'affirmer que l'enseignement supérieur serait soit condamné à sélectionner les jeunes, soit condamné à pratiquer du tirage au sort, en réalité, d'autres solutions sont possibles. Interdire l'accès des jeunes à la filière de leur choix sur du tirage au sort ou à travers la sélection revient à choisir de rejeter des jeunes de l'accès à des qualifications.

1/ La mise en place d'un investissement d'ampleur pour accueillir l'ensemble des jeunes dans de bonne condition d'étude

L'augmentation du budget de l'enseignement supérieur annoncée par le gouvernement ne permet pas de répondre à l'augmentation du nombre de bachelier·e·s amené·e·s à rejoindre l'enseignement supérieur cette année. D'autant que, si le gouvernement annonce un investissement d'1 milliard sur 5 ans, qui peine cette année à se matérialiser sur nos établissements, les besoins de nos établissements sont estimés à plus de 2 milliards d'euros par an pendant 10 ans.

Il est nécessaire de s'engager dans un véritable plan d'investissement de l'enseignement supérieur afin de donner les moyens à nos établissements d'accueillir les jeunes dans la filière de leur choix et avec un encadrement pédagogique qui leur soit favorable. Pour ce faire :

- Mise en place d'un investissement récurrent aux établissements, et non par appel à projet, afin de permettre à l'ensemble des établissements d'accueillir les étudiant·e·s dans de bonnes conditions d'études
- Mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement de 2 milliards d'euros par ans afin de permettre la création de nouvelle place universitaire

2/ Faire évoluer nos filières en faveur de la pluridisciplinarité

Le fonctionnement mono disciplinaire de nos filières universitaires est l'une des premières causes de réorientation dans l'enseignement supérieur. Les jeunes sont enfermés dès leur première année de licence dans une filière qu'ils ne connaissent pas et qui laisse peu de place à une spécialisation progressive.

La mise en place de la pluridisciplinarité à l'entrée de l'université permettra de garantir une spécialisation progressive des étudiant-e-s qui s'adapte aux parcours de chacun-e.

3/ La mise en place d'un véritable service public de l'orientation

Pour lutter contre l'orientation subie, ou par défaut, il convient de renforcer l'accompagnement des jeunes dans leur choix d'orientation. Au delà de la création de temps d'orientation, il est fondamental de mettre en place un véritable accompagnement individuel des jeunes de l'entrée au lycée à la fin de la licence.

Cela passera nécessairement par le renforcement des personnels d'orientation. En effet, si l'accompagnement par les pairs est fondamental pour permettre aux jeunes de se saisir plus facilement de leur problématique d'orientation, il ne peut remplacer le travail réalisé par des professionnels de l'orientation.

B) Lutter contre les discriminations et la reproduction sociale au sein de l'enseignement supérieur

Au delà de garantir l'accès de tous et toutes à l'enseignement supérieur, nous devons également relancer l'ascenseur social en faisant reculer les discriminations et la reproduction sociale qui existent au sein de l'enseignement supérieur. Pour ce faire, il est fondamental de mettre en place :

- Un plan national de lutte contre le sexisme et les violences sexuelles au sein de l'enseignement supérieur qui permet de faire de la prévention en lien avec les associations
- Des vice-présidences « égalité femmes-hommes » dans l'ensemble des universités et des vice-présidences centrées sur la lutte contre l'ensemble des schémas de dominations au sein de nos établissements universitaires
- Une charte nationale de lutte contre les discriminations au sein des établissements d'enseignement supérieur
- L'intégration de modules d'études du genre dans les formations universitaires
- Le non financement d'événements à caractère discriminant par les FSDIE
- Mise en place du CV anonyme dans la procédure d'inscription
- Mise en place de départements universitaires d'études d'"African Studies" dans les universités